



LA PRESSE

IMPRIMERIE ET PUBLICATIONS PAR T. BERTHAUME, Editeur. 210, rue Saint-Jacques, MONTREAL.

Abonnement: \$3.00 par an, \$2.00 pour 6 mois, \$1.00 pour 3 mois. Edition hebdomadaire \$1.00 par semaine.

CIRCULATION Pour la semaine finissant le 13 Février 1892: LUNDI 21,453 MARDI 21,453 MERCREDI 21,453 JEUDI 21,487 VENDREDI 22,648 SAMEDI 22,648

Moyenne par jour de la circulation pour la semaine finissant le 13 Février 1892: 21,660

MONTREAL, 18 FEVRIER 1892

On signale plusieurs cas de typhus typicoïde à Chicago.

Le Yévue est en pleine éruption depuis quelques jours.

On s'attend à une dissolution prochaine des chambres en Angleterre.

L'honorable M. Abbott se remet que lentement du refroidissement qui le force depuis quelques jours à garder la chambre.

La police russe commence à se préoccuper de l'agitation fomentée en Pologne par des agents allemands.

Les négociations viennent d'être reprises en Irlande dans le but de rapprocher et réconcilier les deux grandes factions politiques du parti national.

Une dépêche de Rome annonce que l'ex-premier ministre Crispi a décidé de se retirer de la vie publique, du moins temporairement.

Un crédit de \$550,000 a été ouvert par les chambres au gouvernement français pour lui permettre de figurer avec éclat à l'exposition de Chicago.

Les autorités municipales de Chicago viennent de statuer qu'il ne devra plus être élevé de constructions en cette ville excédant 150 pieds de haut.

Les difficultés entre la France et le Sultan du Maroc, au sujet de l'oasis de Thout, ont été réglées à l'amiable. La France a obtenu le droit d'établir des garnisons dans l'intérieur du pays, sur la route des caravanes et de prélever une légère taxe sur le commerce qui y passera.

M. Nansen, l'explorateur du pôle Nord, est actuellement à Londres. Il y donne une série de conférences au profit de son expédition qui partira au mois de janvier 1893, et dont il a chargé les bases.

En effet, conformément aux avis qui lui ont été donnés en France, il emportera une dynamo pour avoir de la lumière électrique, et un ballon qu'il gonflera avec du gaz contenu dans des réservoirs en fonte remplis sous forte pression au départ du navire.

Un traité de paix vient d'être conclu entre les évêques de Verdun et de Saint-Dié qui, depuis longtemps, étaient en froid à cause de Jeanne d'Arc. Le premier, Mgr Pagis, voulait que l'héroïne lorraine fût glorifiée à Voucouleurs, qui se trouve dans son diocèse, et le second, Mgr Sonnois, désirait que ce fût à Domrémy, qui est situé dans le sien, que Jeanne d'Arc eût un monument digne d'elle.

Comme nous venons de le dire, les deux prélat ont fini par se mettre d'accord, et désormais ils mettront leurs efforts en commun pour élever à l'héroïne un double monument dans les deux petites cités qu'elle a illustrées.

Deux élections fédérales auront lieu samedi prochain à East-Hastings et à South-Ontario.

Le 5 mars dernier ces deux comtés avaient donné des majorités libérales. A East-Hastings, M. Burdett, libéral, avait battu son adversaire, M. Northrup, conservateur, par 64 voix de majorité.

A South-Ontario, M. Davidson, libéral, avait été élu par 33 voix de majorité. Il avait pour adversaire M. W. Smith.

A East-Hastings, la lutte se fait entre M. Aylsworth, libéral, et M. Northrup, conservateur. On sait que ce siège a été rendu vacant par la mort de M. Burdett, l'ex-député libéral.

A South-Ontario, ce sont les deux mêmes candidats qui font la lutte.

Le comité des congrès internationaux de sciences naturelles qui se réunira à Moscou au mois d'août prochain, a résolu d'organiser pour cette époque une exposition géographique. La présence d'un bioscon de nombreux savants russes et étrangers facilitera la réalisation de ce projet.

Cette exposition qui doit réunir tous les matériaux se rattachant à l'étude de la géographie générale et des sciences auxiliaires indispensables aux voyageurs, comprendra notamment les travaux exécutés dans les différentes parties de l'empire russe et dans les pays limitrophes par ses officiers de la section topographique de l'état-major général et par ceux des sections de Tiflis, Omak, Irkoutsk et Tchekent.

L'exposition sera ouverte le 1er juillet 1892 et durera deux mois.

LE PARRAIN DE M. BRUNET

Dans cette conférence faite par M. Beausoleil au club National, et dont les organes rouges ont fait le plus grand éloge, le financier de M. Mercier a dit:

Partie de \$1,181,931.81, la dépense ordinaire de la province, ne comprenant ni la construction du chemin de fer du nord, ni les subventions aux autres chemins de fer, ni la construction des travaux et édifices publics, s'est donc élevée au bout de vingt ans de régime conservateur, à \$2,288,797.78, soit une augmentation nette de \$2,106,825.97.

Puis, plus loin en exposant les dépenses du gouvernement Mercier:

Table with 3 columns: Année, Dépenses, Augmentation. Rows for 1888, 1889, 1890, 1891.

Augmentation totale: \$801,723.67

Il n'y a donc eu que la progression normale qui dure depuis vingt-cinq ans, qui n'a jamais inquiété nos adversaires.

L'augmentation de \$2,106,825 en vingt ans, 1868 à 1887, donne une moyenne de \$105,000 par an, sous le régime conservateur; alors qu'une augmentation de \$801,000, en quatre ans de mercierisme, 1888-1891, donne une augmentation de \$200,000, par an.

C'est ce que M. Beausoleil a l'audace d'appeler une progression normale.

Une progression d'une augmentation de \$100,000 par an sous les conservateurs reste normale pour le parrain de M. Brunet quand elle s'élève à \$200,000 sous le gouvernement de son associé Mercier.

Les électeurs du quartier Saint-Jacques feraient bien de demander à M. Brunet s'il pense comme M. Beausoleil sur cette question.

Enfin M. Beausoleil déclare que la dette nette de la province de Québec n'est que \$15,170,965, alors que M. H. E. Machin assistant-trésorier dans un état officiel daté du 9 janvier 1892, la fixe à \$24,425,683, plus le déficit du budget ordinaire de 1892, estimé à \$714,004, soit un total de \$25,187,687 ou \$10,000,000 de plus que les chiffres radieux du financier Beausoleil.

Les électeurs du quartier Saint-Jacques ont deux manières d'arriver à la vérité. La première serait de demander des explications aux candidats; la seconde, tout aussi efficace, sinon plus, consisterait à offrir à M. Beausoleil une commission sur le chiffre réel de la dette provinciale. Ce qu'elle monterait au moins de vingt-quatre heures!!!

LES RAPPORTS DE LA COMMISSION

Le Star a publié hier soir les prétendus rapports des commissaires chargés de faire une enquête sur le scandale de la Baie des Chaleurs.

Nous disons "prétendus" parce qu'il y en a deux et, en second lieu, que ces documents n'ont pas de caractère absolument authentique.

Celui de la majorité est signé par les honorables Juges Baby et Davidson et celui de la minorité par l'honorable Juge Jetté. Tous deux concordent: 1o sur la régularité de la commission instituée par le lieutenant-gouverneur en conseil; 2o sur l'illégalité de la transaction Paucard-Armstrong; 3o sur le fait que certaines personnes ont bénéficié d'une partie de la somme extorquée au trésor public.

La divergence entre les deux rapports ne porte que sur la part de responsabilité des ministres en cette affaire: M. Jetté exonère M. Mercier à cause de son absence du pays lors de la transaction, tandis que MM. Baby et Davidson le condamnent.

En attendant le texte officiel qui ne saurait tarder à paraître, voici la conclusion du rapport de la majorité traduite du Star:

Nous constatons qu'une traite de \$5,000 a été transmise par M. Paucard à M. Mercier, le 15 mai, et que ces fonds provenaient de \$100,000.

Qu'une autre traite de \$5,000 a été transmise par M. Paucard à M. Mercier, le 3 juillet 1891, le montant de cette traite, d'après les instructions de M. Mercier, devant provenir de l'acompte de l'un de ses blanc-seings laissés entre les mains de l'honorable C. A. P. Pelletier; que M. Paucard, nonobstant, se servit de certains fonds dont la provenance n'a pas été indiquée par la preuve et, un mois plus tard, plaça à son propre crédit le produit d'un billet de \$5,000 pour lequel montant il avait antérieurement rempli un des billets en blanc endossés par M. Mercier.

Que M. Paucard, pendant l'absence de M. Mercier, a fait des paiements de \$1,788.29 et que ces fonds provenaient des \$100,000.

Que M. Mercier a remis à M. Paucard, le 2 et le 4 mars 1891, deux chèques sur la Caisse d'Économie de \$1,000 et \$3,500 respectivement; que toute trace du produit de ces chèques est disparue du moment que M. Paucard en a touché le montant à la Banque Union; que les paiements que M. Paucard a faits ensuite pour le compte de M. Mercier provenaient d'autres sources, tel que mentionné ci-dessus et que l'existence de ces chèques a été révélée pour la première fois lors de l'interrogatoire de M. Paucard, le 22 octobre dernier;

Que la déclaration faite par M. Mercier, dans sa réponse officielle à Votre Honneur, en date du 13 septembre, disant que la première traite, en date du 15 mai, devait être obtenue par l'acompte de l'un de ses billets endossés en blanc, ne s'accorde pas avec la preuve produite devant nous, et cette contradiction devient encore plus manifeste, par sa réponse, dans laquelle il n'est aucunement question de la deuxième traite;

Que cette omission frappante de sa part, de ne pas faire mention des deux chèques à Votre Honneur, ne s'explique pas par le défaut d'un compte de la part de M. Paucard, mais porte à croire que leur produit a été appliqué de suite à d'autres fins, et ce, à sa connaissance;

Que M. Mercier avait endossé avec d'autres, cinq billets au mon-

tant de \$25,000 faits par M. Paucard; qu'il était entendu que ces billets, s'ils étaient également responsables les uns envers les autres, sans tenir compte du rang des signatures; que ces billets ont été escomptés pour des fins politiques et qu'ils ont été payés par M. Paucard à même les \$100,000;

Que si, en apparence, ces paiements ont été faits par M. Paucard hors la connaissance de M. Mercier, ils n'en ont pas moins servi à acquitter une dette personnelle de ce dernier, et lorsque M. Mercier en a eu connaissance, il ne les a pas répudiés et n'a point cherché à en repousser la responsabilité;

Que la lettre de M. Garneau à M. Mercier, celle de M. Charles Langlois, la lettre de M. Paucard à M. Garneau, et, à l'exception d'une seule, les lettres échangées entre M. Mercier et M. Paucard, ne sont point au dossier parce qu'elles ont été détruites; que vu les faits et circonstances révélées par le rapport qui précède, la production de ces lettres était de la plus haute importance.

Qu'il n'a pas été prouvé que M. Mercier a eu connaissance du marché conclu entre Armstrong et Paucard.

Nous constatons: Qu'une pression très forte a été faite auprès de M. Garneau qui s'est laissé vaincre; que les lettres de crédit ont été émises, les négociations engagées et complétées avec une grande précipitation et un manque de précautions ordinaires contre les éventualités; que les lettres de crédit n'étaient autorisées par aucun ordre en conseil, et par conséquent étaient irrégulières, et que M. Garneau n'a pas eu connaissance de ces lettres de crédit.

Mais nous voyons aussi: Que M. Garneau a agi de bonne foi, n'ayant eu aucune connaissance du marché fait entre Armstrong et Paucard, et qu'il n'a en aucune manière profité de cette transaction.

Nous constatons qu'à la fin de mai 1891 M. Robitoux offrit d'essayer à escompter à Montréal, le billet de M. Paucard, endossé par P. Vallière, lequel était attaché à un des chèques officiels de J. C. Langlois de \$50,000 et une lettre de M. Webb à M. Bousquet (caissiers de la banque Union et de la banque du Peuple respectivement), promettant de faire honneur au chèque lorsque le gouvernement aurait payé la lettre de crédit de \$100,000; qu'il reçut ces garanties de M. Paucard, et qu'il les remit quelques jours plus tard, après avoir essayé en vain de négocier le billet en question; que la connaissance qu'il eut des négociations du contrat, des lettres de crédit et de la part que M. Paucard y a prise, l'effraie d'accomplir, la possession et les efforts tentés pour escompter le billet, avec les garanties y attachées, sont des actes d'un caractère très compromettant;

Mais nous constatons aussi qu'il n'y a aucune preuve que des circonstances inexpliquées aient retardé la production de ce rapport.

Suivant nous, les faits et toutes autres questions sur lesquels il n'y a pas eu de divergence d'opinions, auraient pu former le seul et unique rapport, car la divergence d'opinion qui existe semble plutôt reposer sur la déduction des faits que sur les faits eux-mêmes.

Quant aux faits, il était, naturellement, nécessaire qu'il y eût expression d'opinion sur les faits.

Quant à l'une des conclusions du rapport du Président, nous ferons simplement observer qu'il a été préparé plus d'un projet de rapport insérial.

Le tout humblement soumis. Québec, 8 février 1892.

G. BABY, C. F. DAVIDSON, Commissaires.

La banque Canadienne de Commerce Succursale St Laurent

Une succursale de la banque Canadienne de Commerce sera ouverte pour la transaction des affaires le 1er et après lundi prochain, 15 février au no 576 rue St Laurent.

B. E. WALKER, Gérant-Général.

Robes et manteaux Pour avoir une robe ou un manteau de la dernière élégance et d'une coupe irréprochable adressez-vous "A la Ville de Montréal, coin des rues Ste Catherine et St Laurent".

La couturière parisienne de ces nouveaux magasins obtient un succès, bien mérité d'ailleurs, et la foule qui se presse chaque jour dans les salons en est la meilleure preuve.

Les médecins n'hésitent pas à recommander aux malades atteints de rhumes opiniâtres, toux, enrouement, bronchite, l'emploi du BAUME RHUMAL qui a donné des résultats extraordinaires dans des cas où l'on avait de sérieuses raisons de désespérer de la possibilité d'une guérison. Ce qui fait la supériorité du BAUME RHUMAL c'est la rapidité avec laquelle il agit, raréfiant le mal dès la première dose et amenant une guérison radicale, dans un temps très court. On trouve le BAUME RHUMAL dans toutes les pharmacies.

Notre Agent —Mr Joseph Morin de Northampton, Mass, est notre agent pour les États-Unis. M. Morin est par conséquent, notre représentant autorisé à prendre ou à collecter des abonnements à tous les journaux, revues, etc., de la grande république américaine et nous espérons que nos agents locaux et nos abonnés lui rendront la tâche facile.

Nous nous complaisons à reconnaître à M. Joseph Morin, un homme intelligent et capable, et nous engageons nos confrères des États-Unis à lui confier leur abonnement. M. Morin est aussi chargé de visiter les principaux centres de l'Est et de régler toutes les réclamations des abonnés.

Son adresse est comme suit: M. JOSEPH MORIN, 19-q h Box 205, Marlboro, Mass.

A. J. H. ST-DENIS, notre agent à Paris. Venez le voir à Paris, rue de Valenciennes et faubourg St Jacques. Téléphone 907.

COLONIAL HOUSE

CARRÉ PHILIPPE

DERNIERS PATRONS

EN FAIT DE CHAUSSURES

Le département de chaussures attaché au magasin de MM. Henry Morgan & Cie, de la rue St-Jacques, est le plus populaire parmi les dames de Montréal et des environs. Nous sommes prêts à fournir des marchandises qui plairont aux goûts les plus difficiles, soit sous le rapport de la mode, de l'élegance ou de la durabilité. Notre assortiment comprend toutes les nouveautés. Les dames qui ont de la difficulté à choisir des souliers à leurs pieds, feront bien de nous rendre visite et d'acheter une paire de nos chaussures, garantissant la forme. Une fois essayées, ces chaussures sont certaines de vous faire. Nous sommes prêts à vous offrir, sous le rapport de l'élégance, d'affaires pour les villes de Québec et Trois-Rivières, etc. Heures de bureau, de 9 h midi, et à 2 h 30 p.m.

Chaussures bottonnées "Dongola" pour dames, points de 2 1/2 à 7, ancien prix \$2.50.

Chaussures Oxford à semelles épaisses pour dames, points de 2 1/2 à 7, \$3, ancien prix \$3.50.

Chaussures bottonnées américaines pour dames, grandsurs A. B. C. D et E, \$3.50 ancien prix \$4.

Chaussures, pour dames, en kid français, bottonnées, à bout pointu ou carré, cousues à la main, de toutes grandeurs, \$5, ancien prix \$5.50.

Chaussures bottonnées à talon flexible, soit à bout pointu ou large, pour enfants, grandsurs 7 à 10, prix \$1.25.

Mules en feutre pour dames, 75c.

Assortiment complet de claques et de guêtres en drap pour dames.

Nous venons de recevoir des savates en feutre pour enfants, 50c.

Une jolie savate de couleurs différentes.

Mesdames voyez notre assortiment de bottines avec semelle en liège pour le printemps.

C'est une chaussure des plus élégantes.

Nous possédons aussi un assortiment des plus complets de souliers d'enfants. Ces marchandises sont tout ce qu'il y a de mieux.

Souvenez-vous de nos réductions dans ce département.

N. B.—Les ordres par la malle recevront tous nos soins.

Henry Morgan & Cie

COLONIAL HOUSE MONTREAL

LA

DIPHTHERIE N'A PAS DE PRISE

SUR CEUX QUI FONT USAGE A TEMPS

GARGARISME DE CARRONS

Le Remède le plus sur

Les maux de gorge de toute sorte EN VENTE

Dans toutes les premières pharmacies de la ville

DONT VOICI LA LISTE:

L. R. Baril, 1703 rue Ste Catherine, coin de la rue St Denis.

A. A. Bernier, 182 rue Ste Catherine.

H. Carrière, 1341 rue Ste Catherine.

C. J. Gervais, 131 rue Bleury, coin de la rue St-Jacques.

E. F. G. Danté, 1364 rue Notre-Dame.

A. Deshay, 1655 rue Ste Catherine, coin de la rue St-Jacques.

Edm. Giroux, jr., 1854 rue Ste Catherine, coin de la rue St-Jacques.

H. H. Gray, 122 rue St Laurent, coin de la rue Lapachetière.

J. A. Hart, 1700 rue Notre-Dame.

J. A. Hart, rue Ste Catherine, coin de la rue St-Jacques.

S. Leclercq, 1238-1240 rue Ste Catherine.

Lavolette & Nelson, agents des manufactures, 1200 rue Notre-Dame, coin de la rue St-Jacques.

Dr J. Leduc & Cie, 202 3/4 rue Notre-Dame, coin de la rue St-Jacques.

Edm. Lecomte, 113 rue St Laurent.

John T. Lyons, coin des rues Craig et Bleury.

H. McNeill, 121 rue Notre-Dame.

H. McNeill, 121 rue Notre-Dame.

C. D. Morin, 136 rue Notre-Dame.

John A. Noyes, 261 rue Ste Catherine, coin de la rue Bleury.

Picard et Constant, 147 rue Notre-Dame, coin de la rue Bleury.

Dr F. D. Proctor, coin des rues Craig et Bleury.

CARSLEY FRERES

Rue Ste-Catherine

EXPOSIT MAINTENANT UNE COLLECTION CHOISIE DE

SATEENS FRANCAISES

ET INDIENNES ANGLAISES

Prix variant de 5c à 35c.

Carsley Frères

2342 et 2342a Rue Ste-Catherine

PARTIE OUEST

ET

1575, 1577 Rue Ste-Catherine

PARTIE EST

90-1

RIDEAUX

Des conceptions de tapis confondues en vente par un fabricant, seront exécutées à des prix très bas durant les dix jours suivants.

TAPIS

Magnifiques patrons. Prix les plus modérés.

THOMAS LIGGET

1884 Rue Notre-Dame

BRASSERIE GLENORA 90-1

J. B. FALARDEAU

agent général à commission. Bureau 30 rue St-Jacques, chambre 3. Montréal. Se chargera de prêts d'argent, collections de tous genres, gestion d'immeubles, etc.

DAWES & CIE

BRASSEURS BIÈRE ET PORTER LACHINE, P.Q.

Bureau à Montréal: 521 rue St-Jacques

Les embouteilleurs suivants sont les seuls qui soient autorisés à se servir de nos étiquettes:

Émile Beaudin, 274 Visitation

J. Elwood Colson, 174 Wolfe

Joseph Hébert, 102 Ste Elmabach

Moses Vian, 29 Turgeon, St Henri

Joseph Héroux, 112 Drolet

Andrew Ryan, 61 Richardson

George Thibault, 130 rue Drolet

GOLD LACK SEC

Deuts & Gaidemann's

Est le meilleur champagne sur le marché américain.

C'est le favori de S. A. E. le Prince de Galles, de la Cour, du Club de l'Argus et de la Marina, etc. On en fait usage à presque tous les banquets importants.

EN VENTE PAR Dufresne et Mousaïss, E. L. Furness & Cie, Mathieu Frères, J. A. H. Hickel & Cie, J. L. Frère, W. Farrell, N. Quintal, etc.

103, 105, 107, 109, 111, 113, 115, 117, 119, 121, 123, 125, 127, 129, 131, 133, 135, 137, 139, 141, 143, 145, 147, 149, 151, 153, 155, 157, 159, 161, 163, 165, 167, 169, 171, 173, 175, 177, 179, 181, 183, 185, 187, 189, 191, 193, 195, 197, 199, 201, 203, 205, 207, 209, 211, 213, 215, 217, 219, 221, 223, 225, 227, 229, 231, 233, 235, 237, 239, 241, 243, 245, 247, 249, 251, 253, 255, 257, 259, 261, 263, 265, 267, 269, 271, 273, 275, 277, 279, 281, 283, 285, 287, 289, 291, 293, 295, 297, 299, 301, 303, 305, 307, 309, 311, 313, 315, 317, 319, 321, 323, 325, 327, 329, 331, 333, 335, 337, 339, 341, 343, 345, 347, 349, 351, 353, 355, 357, 359, 361, 363, 365, 367, 369, 371, 373, 375, 377, 379, 381, 383, 385, 387, 389, 391, 393, 395, 397, 399, 401, 403, 405, 407, 409, 411, 413, 415, 417, 419, 421, 423, 425, 427, 429, 431, 433, 435, 437, 439, 441, 443, 445, 447, 449, 451, 453, 455, 457, 459, 461, 463, 465, 467, 469, 471, 473, 475, 477, 479, 481, 483, 485, 487, 489, 491, 493, 495, 497, 499, 501, 503, 505, 507, 509, 511, 513, 515, 517, 519, 521, 523, 525, 527, 529, 531, 533, 535, 537, 539, 541, 543, 545, 547, 549, 551, 553, 555, 557, 559, 561, 563, 565, 567, 569, 571, 573, 575, 577, 579, 581, 583, 585, 587, 589, 591, 593, 595, 597, 599, 60

Livraison excellente la quatre cent septième du Monde Illustré, de cette semaine: tant par les gravures que par le texte.

De Bon Augure

Les deux illustrations de beaux-arts: "Les disciples d'Emmaüs" et "La fête de Barluma" sont très belles; la page 60 est représentée le dernier et magnifique ourrasé "Le Neptune" de la marine française, n'ont été en rien. Remarquable aussi un splendide ourrasé de "Croquis d'hiver" avec poésie de E. Z. Massicot. La causerie qu'a signée Benjamin Suite est bien amusante comme toujours; des poésies, une nouvelle, des variétés, c'est très complet. La colonne des jeux d'esprit, dames et échecs, toujours remplie d'attrait.

MANTEAUX

Le menu était excellent, tout le monde y a fait honneur. Les acceptés avaient été proposés et agréés avec enthousiasme. La Reine; le gouverneur général; nos hôtes; la presse; les dames; le président de la commission; le secrétaire de la commission.

Augmentation

Nous sommes dans de meilleures conditions que n'importe quel autre magasin au Canada. Si, en profitant de ces avantages que nous avons sur eux, en leur en ajoutant d'autres, nos affaires augmentent nécessairement comme elles ont, nous sommes augmentés par le passé.

Changements Importants

Les changements que nous ferons cette semaine tendront à développer

Handicapé

Notre département des manteaux a été beaucoup handicapé. Thiver dernier, faute de succès, bien que notre assortiment fut plus considérable que durant les années précédentes. Nous allons bientôt remédier à cela en ce que nous faisons dans ce département un double espace.

S. CARSELEY

Notre Agent - Mr Joseph Morin de Northampton, Mass, est notre agent pour les Etats-Unis. M. Morin est par conséquent, notre représentant autorisé à prendre ou à collecter des abonnements dans toutes les localités de la grande république américaine et nous espérons que nos agents locaux et nos abonnés lui rendront la tâche facile.

DAWES & CIE

BIERE ET PORTER LACHINE, P.Q. Bureaux à Montréal: 1521 Rue St Jacques

GIE DE RAFFINERIE DE SUCRE

DU CANADA, MONTREAL (Limitée) Offrent vente toutes sortes de SUCRES

SIROPS

Raffinés de la marque bien connue

CHARMANTS

Voilà comment nos sœurs françaises sont qualifiées par les dames. Ces effets viennent d'arriver. Collection splendide de nouvelles tendances à 5c, 10c, 15c et 20c

RESULTAT DE LA NOMINATION

DANS LE Quartier Saint-Antoine

Carsley Frères

2343 et 2342a Rue Ste-Catherine PARTIE OUEST

Carsley Frères

1575, 1577 Rue Ste-Catherine PARTIE EST

AVIS de FAILLITE

Dans l'affaire de ETIENNE BOUDET Marchand, No 149 Rue Ste Catherine, Cité, Montréal.

AVIS de FAILLITE

Dans l'affaire de LUDGER SEGUN, marchand de tabac, de la Cité Montréal, insolvable.

AVIS de FAILLITE

Dans l'affaire de LUDGER SEGUN, marchand de tabac, de la Cité Montréal, insolvable.

AVIS de FAILLITE

Dans l'affaire de FELIX CARDINAL, 81 St-Jacques, Montréal.

AVIS de FAILLITE

Dans l'affaire de FELIX CARDINAL, 81 St-Jacques, Montréal.

AVIS de FAILLITE

Dans l'affaire de FELIX CARDINAL, 81 St-Jacques, Montréal.

AVIS de FAILLITE

Dans l'affaire de FELIX CARDINAL, 81 St-Jacques, Montréal.

AVIS de FAILLITE

Dans l'affaire de FELIX CARDINAL, 81 St-Jacques, Montréal.

AVIS de FAILLITE

Dans l'affaire de FELIX CARDINAL, 81 St-Jacques, Montréal.

AVIS de FAILLITE

Dans l'affaire de FELIX CARDINAL, 81 St-Jacques, Montréal.

AVIS de FAILLITE

Dans l'affaire de FELIX CARDINAL, 81 St-Jacques, Montréal.

AVIS de FAILLITE

Dans l'affaire de FELIX CARDINAL, 81 St-Jacques, Montréal.

AVIS de FAILLITE

Dans l'affaire de FELIX CARDINAL, 81 St-Jacques, Montréal.

GRANDE VENTE sans RESERVE

Un des meilleurs stocks de détail de cette ville. JAMES STEWART & CIE

VENTE PAR ENCAN

Livres rares et de grande valeur et tableaux et peintures

Vente de Printemps

Meubles de Ménage

LA "KEY INDEMNITY CO"

LA "KEY INDEMNITY CO" H. H. DATE, Agent

IMPORTANT

IMPRIMEURS

AVEC 1500

LA PARISIENNE PORTRAIT CO

THE LONDON ASSURANCE

PELLES

BOIS BLANC ET EN BOIS FRANCO

R. G. GAUCHER

GOLD LACK SEC

LA SANTE

AMERICAN PORT

LA SANTE

AMERICAN PORT

LA SANTE

AMERICAN PORT

LA SANTE

AMERICAN PORT

LA SANTE

AMERICAN PORT

LA SANTE

AMERICAN PORT

LA SANTE

La Compagnie d'Assurance sur le Feu et la Vie

GUARDIAN D'ANGLETERRE

Etalée en 1821 et dûment autorisée par actes spéciaux du Parlement

La Cie d'Assurance "CITIZENS" du Canada

CAPITAL SOUSCRIT \$10,000,000

La Compagnie demande des agents pour les endroits où elle n'est pas déjà représentée

BOIS FRANC ET MOU

Prix de \$5.00, \$6.00 la corde

D. WHELAN

A. HURTEAU & FRERE

BOIS DE SCLAGE

92 - Rue Sanguinet - 92

UNE SESSION

Cour du Banc de la Reine

Placement d'argent

\$50,000 à \$80,000

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

GUARDIAN D'ANGLETERRE

Etalée en 1821 et dûment autorisée par actes spéciaux du Parlement

La Cie d'Assurance "CITIZENS" du Canada

CAPITAL SOUSCRIT \$10,000,000

La Compagnie demande des agents pour les endroits où elle n'est pas déjà représentée

BOIS FRANC ET MOU

Prix de \$5.00, \$6.00 la corde

D. WHELAN

A. HURTEAU & FRERE

BOIS DE SCLAGE

92 - Rue Sanguinet - 92

UNE SESSION

Cour du Banc de la Reine

Placement d'argent

\$50,000 à \$80,000

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

GUARDIAN D'ANGLETERRE

Etalée en 1821 et dûment autorisée par actes spéciaux du Parlement

La Cie d'Assurance "CITIZENS" du Canada

CAPITAL SOUSCRIT \$10,000,000

La Compagnie demande des agents pour les endroits où elle n'est pas déjà représentée

BOIS FRANC ET MOU

Prix de \$5.00, \$6.00 la corde

D. WHELAN

A. HURTEAU & FRERE

BOIS DE SCLAGE

92 - Rue Sanguinet - 92

UNE SESSION

Cour du Banc de la Reine

Placement d'argent

\$50,000 à \$80,000

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS AUX ANNONCEURS

Les annonces pour le numéro du samedi seront reçues jusqu'à 6 heures p.m. le vendredi.

Nous ne pouvons garantir l'insertion, dans ce numéro, des annonces qui seront apportées le samedi matin.

Température Probabilités pour les prochaines 24 heures TORONTO, 17, 11 hrs. a.m. — Température stationnaire ou un peu plus haute.

BULLETIN ELECTORAL

Yamaska Grande assemblée à St-Thomas de Pierreville, dimanche dernier, présidée par M. Beauchemin, maire. Il y avait au-delà de 700 électeurs venus de toutes les parties du comté.

M. Blondin, le candidat conservateur, a remporté un beau succès, il a discuté la question des finances avec un talent remarquable, aussi les électeurs ne lui ont pas ménagé les applaudissements.

M. Gladiu s'est déclaré indépendant, mais, d'ordre de logique, il n'a pas moins approuvé et défendu les actes malhonnêtes du gouvernement.

Les électeurs ont bien compris cette contradiction et vont lui prouver par leur vote le 3 mars qu'ils n'aiment pas les blagueurs et qu'ils ne veulent pas être représentés par un homme qui les trompe.

M. Talleyer, avocat de Montréal, bras droit de M. Gladiu dans la présente lutte, a fait de jolies phrases.

Notre jeune ami M. Eugène Desaulniers lui a répondu et a été vivement applaudi à St-David.

M. Fabien Vanasse, ex-M.P., n'a pu faire de discussion parce que M. Gladiu n'avait pas de représentant.

Montréal Centre et Ouest Plus de douze cents personnes se pressaient au Windsor Hall, hier soir, pour entendre les candidats conservateurs des divisions électorales Centre, Ouest et St-Laurent.

L'honorable sénateur O'Gillie présidait.

L'honorable J. S. Hall a pris la parole, et durant une heure et demie, a fait l'exposé, en termes clairs et précis, des désastres scandaleux de l'administration Mercier.

Une ingénieuse idée de la part du ministre des finances a été de faire paraître sur un tableau les chiffres des voix et de la dette contractée si prodigement. Le discours de M. Hall a été applaudi comme il méritait de l'être.

Après lui M. Kennedy et Morris ont adressé la parole aux électeurs et l'assemblée s'est unaniment prononcée en faveur du gouvernement de Boucherville.

Montreal Contre à l'égard de Boucherville, le discours de M. Hall a été applaudi comme il méritait de l'être.

Contrairement à ce qu'avait d'abord annoncé une dépêche d'Ottawa, l'élection fédérale dans le comté de Montclair aura lieu le 3 et non le 2 mars. L'appel nominal des candidats aura, en sa conséquence le 25 février.

Comité des Deux-Montagnes Les deux candidats qui briguent l'honneur de succéder au regretté M. Daoust, comme représentant du comté des Deux-Montagnes à la Chambre des Communes, se sont rencontrés à Saint-Eustache hier.

L'assemblée était nombreuse; elle se composait de 800 électeurs au moins. M. le notaire Girouard, le candidat conservateur, était appuyé par l'honorable M. Oulmet, ministre des Travaux Publics, l'honorable M. Globensky, et M. Beauchamp, ex-député et candidat à l'élection locale.

Le candidat libéral, M. Mathieu, avait à ses côtés M. le Dr Marcell et un jeune étudiant, M. Piché. La discussion a été très courtoise mais très animée. L'entraînante mais cependant, chez les libéraux, après les nombreuses défaites qu'ils viennent de subir.

M. Girouard a fait un excellent discours et a été très chaleureusement applaudi.

L'honorable M. Oulmet a tracé les grands traits de la politique conservatrice et a démontré que la réciprocité illimitée, telle que la désire aujourd'hui les libéraux, serait très préjudiciable aux intérêts du pays.

La grande majorité de l'assemblée était favorable au candidat conservateur. M. Girouard sera élu par une forte majorité.

Après l'assemblée, le Dr Marcell a annoncé que M. le notaire Champagne serait le candidat mercieriste en opposition à M. Beauchamp. Nous ne savons pas encore si M. Champagne acceptera une telle candidature.

L'Assomption Le député du comté de L'Assomption à la chambre fédérale, M. Gauthier, a dû composer jugement qui lui a été infligé. Voilà maintenant qu'il se cramponne à son siège. L'appel qu'il a interjeté du jugement rendu contre lui ne saurait le sauver toutefois.

Demain se réunit à St-Roch, la convention libérale chargée de trouver une victime dans les élections provinciales. Les libéraux du comté de l'Assomption n'ont qu'un seul homme, M. Oswald Chaput, capable de faire une lutte sérieuse à M. Marion, et c'est sur lui probablement que se porteront les suffrages des délégués.

Mississauga Le porte-drapeau du parti conservateur dans le comté de Mississauga sera, cette fois encore, M. E. Spencer, dont l'élection ne fait pas le moindre doute.

Division Saint-Marie

L'assemblée publique tenue au carré Paivaneau hier soir a été pour ainsi dire la ratification populaire de la candidature de M. Martineau contre l'ex-député Beland. On peut s'attendre maintenant à voir la campagne marcher rondement dans la division Saint-Marie où la popularité de M. Martineau d'avance préparé les voies à un grand triomphe conservateur.

Division Centre M. L. Z. Boudreau, candidat ouvrier dans Montréal-Centre a tenu une assemblée hier soir au No 2095 rue Notre-Dame. L'assemblée était très nombreuse et pleine d'enthousiasme.

Un autre comité a été ouvert à la Pointe St-Charles avec MM. B. Feeney comme président et L. Jehu, secrétaire. La candidature de M. Boudreau est excessivement populaire à la Pointe St-Charles.

Deux cents personnes étaient réunies hier à Coteau Station pour le choix d'un candidat conservateur. Vu que certaines paroisses n'étaient pas représentées, à cause du mauvais état des chemins, l'ajournement à lundi prochain fut décidé.

L'assemblée se dispersa après avoir entendu d'éloquents discours de la part de M. le notaire St-Denis, M. A. Prieur et autres.

Personnel —M. J. M. Fortin qui depuis le 23 décembre était retenu chez lui, sous les soins de Dr C. Lavolette, pour le traitement d'une maladie d'oreille grave est parfaitement guéri et se soigne pour la Floride avec sa famille.

Mort de M. Georges T. Maynard Nous apprenons aujourd'hui la mort de M. Georges T. Maynard, ex-associé de la maison Gauthier, Maynard & Co, parti le vendredi, le 5 courant, à Manistee, Michigan. Le défunt qui était le gendre de feu le capitaine P. E. Cotté, de la compagnie du Richelieu, a succombé à une attaque de grippe. M. Maynard était âgé de 54 ans et 6 mois.

Le tramway et la fausse monnaie Tous les soirs en ouvrant les boîtes des conducteurs, le caissier des chars urbains trouve une certaine quantité de médailles de piété et de monnaie fautive. On dit que ces médailles sont fabriquées par des passagers malhonnêtes et introduites au lieu de pièces de cinq centimes. M. Lusher, le gérant de la compagnie, offre une récompense pour l'arrestation de ces fausses monnaies.

Les mécaniciens canadiens-français Cent vingt-cinq ingénieurs mécaniciens canadiens-français se sont réunis hier soir dans une salle de la rue St-Jacques, au No 100, pour discuter en association à l'instar de celles des anglais. M. J. Bissonnette, président l'assemblée et M. B. Gendron assis comme secrétaire.

Il a été décidé que la nouvelle société sera affiliée à celle des anglais. Un comité provisoire a été nommé pour rédiger la constitution et les règlements de la société avec instruction de faire rapport à la prochaine assemblée qui aura lieu mardi prochain dans le même local.

Le tramway électrique M. Robillard, le surintendant des chars urbains, a fait des notes d'Ottawa sur l'effet de la dernière tempête sur le fonctionnement du tramway électrique. La circulation des chars, dit-il, n'a pas été interrompue, mais elle a été retardée de quelques minutes. La compagnie française environ trois ou quatre fois de neige sur les rues où passe le tramway. Lorsqu'il arrive un dégel les rues sont impraticables pour les voitures d'hiver. La compagnie n'a rien à y voir, c'est l'affaire de la municipalité. Elle paie en moyenne \$40 par jour pour enlever la neige des rues sur une longueur de 10 milles. A Montréal, à ce taux-là, il faudrait \$200 à \$300 par jour pour les chars urbains.

Contestation d'élection Hier, la Cour Suprême a entendu l'argument sur l'appel pris par le défendeur dans la contestation de la Laprairie. Les juges parurent de leur opinion formée sur la question. Il s'agissait de savoir si l'ordre donné par l'honorable juge Wurtelle, le vingt-sept avril dernier, aux jurés, était valide. L'examen préliminaire du défendeur, avait eu pour effet de suspendre l'instruction.

Les honorables juges ont renversé le jugement de la cour inférieure et ont décidé que le défendeur, ayant par la loi le droit d'examiner préliminairement le défendeur, et se trouvant par l'ordre de l'honorable juge Wurtelle privé de ce droit, l'instruction, se trouvait suspendue.

Cette décision restreint considérablement la portée et les effets de la jurisprudence telle qu'établie par la Cour Suprême, dans la cause de l'engargay, elle décide du sort de l'appel de Brodeur dans la contestation de Ronville. Ce défendeur devra nécessairement être renvoyé en face de la décision qui vient d'être rendue.

Notes de l'hôtel de ville L'échevin Préfontaine a reçu aujourd'hui une lettre de M. Lusher, le gérant des chars urbains lui demandant de convoquer une assemblée du comité des chemins pour y entendre des explications de M. Joseph, président de la compagnie et de M. Forget, le conducteur du sujet du tramway électrique de la rue Bleury. Cette conférence aura lieu au milieu de la semaine prochaine.

Les commissaires des expropriations ont été chargés de terminer hier leurs travaux sur la valeur des immeubles. Les réclamations des locataires seront entendues au commencement de la semaine prochaine.

Hier, devant les commissaires des expropriations de la rue Saint-Pierre, les immeubles situés entre la rue Saint-Sacrement et Notre-Dame ont été évalués à \$6 du pied par les propriétaires et à \$3.50 par les experts de la municipalité. La même valeur a été donnée par les deux parties aux terrains formant l'encoignure des rues Saint-Paul et Saint-Jean-Baptiste.

Pour se rendre au désir des habitants de Laprairie, M. St-George a fait commencer ce matin, par les employés de son département, la route de Montréal à Laprairie, sur le pont de glace. Cette route sera ouverte probablement samedi prochain.

L'échevin Rolland a prêté son serment d'office hier après-midi, en présence du greffier de la cité, M. Glackmeyer.

Neuves maritimes New-York, 17—Le Wessland est arrivé d'Anvers et la Devonia de Glasgow.

Demandez le cigare avec le meilleur arôme, ou vous passerez le "Belliance Roboud." 87-6

NUMISMATES ET ARCHEOLOGUES

Notes intéressantes sur le vieux Montréal La société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal, en une séance hier soir à la résidence de M. J. A. U. Beaudry.

Le faucon était occupé par le juge Baby. Etaient présents MM. Henry Mott, J. A. U. Beaudry, R. W. Appella, L. W. Sionce, W. E. Lyman, Lucien Huot, W. D. Lighthall, Théophile Lefebvre et le secrétaire M. François Langelier.

M. H. Mott, bibliothécaire du Collège McGill, a lu une étude très intéressante intitulée "The Brunswickers in Canada," dont le sujet est la biographie du baron Frédéric Adolphe Von Riedesel, commandant du régiment de Brunswick des troupes allemandes engagées par l'Angleterre pour supprimer la rébellion de ses colonies américaines. Le baron fut de Québec à sa femme en date du 8 juin 1778; "Ce pays vous enchantera. Il est aussi beau que vous pouvez l'imaginer."

Les environs des Montserrat. Il est malheureux que les colonies soient encore dans l'enfance, parce que les légumes, les fruits et tout ce qu'il faut pour une bonne table sont très difficiles à trouver, mais nous avons la volaille et le lait en abondance. Les maisons n'ont qu'un étage, mais elles contiennent plusieurs chambres qui sont d'une grande propriété.

Accuse d'intimidation Lowell, 17—Il y a quelques semaines, un certain M. G. G. de Cambridge, fils de M. G. G. de Cambridge, a été mis en prison pour avoir étranglé son enfant.

Le lendemain, elle était disparue. Depuis lors la police est à sa recherche et a demandé le chef de police de Rockland de venir à relancer en cette ville, où on la disait réfugiée. Se faisant accompagner des détectives Hayes et Laddame et de l'officier Guverik, il la retrouva en ville.

Elle demeurait dans une maison de la rue Moody. Elle a été immédiatement arrêtée et reconduite à Rockland où elle subira son procès.

Suicide d'un enfant de treize ans New-York, 17—Willie Atken, un enfant de treize ans demeurant avec ses parents dans Lambert street à Trenton (New-Jersey), s'est donné la mort en se pendant avec sa cravate dans sa chambre à coucher.

Les parents de Willie prétendent qu'il s'est tué accidentellement en jouant au pendu.

Le sport OTTAWA, 17—Jeudi prochain le Club de cette ville va jouer contre le club Canadien à Montréal pour la médaille offerte par la succursale.

Vendredi le club d'Ottawa luttera contre les Caledonians pour la coupe offerte par les sports de Québec, et le club Canadien, samedi au rond Rideau pour la coupe offerte par le gouverneur général.

Accident fatal PARIS, 17—Une dépêche d'Alger annonce que trois arabes ont été tués par l'effondrement d'une grue à Kouba, dans laquelle ils s'étaient réfugiés pour y passer la nuit.

Les billets de loterie ST-LOUIS, Mo., 17—Samuel T. Wilson a été condamné à être pendu le 18 mars prochain pour avoir tué sa femme qui refusait de lui donner un billet de loterie qui gagnait \$5,000.

L'amour du mariage D'ES MOINES, Ia, 17—Ferdinand Fontenelle, un jeune Français, a tué ses deux frères, dans une annonce dans un journal, demandant une fille en mariage. N'ayant reçu aucune réponse, il s'est flambé la cervelle.

Les musiciens achètent l'orgue Eolien parce que la musique produite par cet instrument est arrangée de telle sorte que les partitions complètes d'orchestre, de la musique classique et de la musique d'opéra la plus difficile est, en conséquence, plus parfaite que celle de tout autre instrument.

Le grand chef d'orchestre, Arnton Seidl, de New-York, a un Eolien pour son usage personnel. On peut se procurer ces instruments à la maison L. E. N. Pratte, 10675 rue Notre-Dame, Montréal.

Division Saint-Marie Ouverture des nouveaux comités de M. Joseph Béland ce soir, coin des rues Panet et Ontario.

Les électeurs sont invités à s'y rendre. M. Béland et plusieurs orateurs ouvriers adresseront la parole.

Seulement \$25.95 Pour un joli set de chambre en noyer noir avec dessus en marbre et chaise F. Lapointe, c'est le plus grand magasin de meubles de Montréal, 1551 rue Ste Catherine, 24-30

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

SERVICE FUNEBRE

A l'Eglise St Louis de France Un service solennel pour le repos de l'âme du regretté Dr Tancrède Trudel, ex-député de la Chambre de la législature de la cité de Montréal, a été chanté ce matin à l'église Saint-Louis de France, par le Révérend M. Larocque, curé de la paroisse, assisté des Révérends MM. Boissonneau et Jobin comme diacre et sous-diacre.

En réponse à la gracieuse invitation du curé, un nombreux chœur de chant choisi parmi les divers chœurs de chant de la ville et de la banlieue était présent, et sous l'habile direction de M. Charles Labelle, a rendu avec beaucoup de succès la belle messe harmonisée de Caciolianni avec orchestre.

A l'offertoire le Domine Jesu Christe de feu le Révérend M. Trudel, en latin, a été chanté par le chœur de la paroisse. Le Pater Noster de M. Charles Labelle a été également chanté avec succès.

L'assistance était très nombreuse, et l'église avait revêtu ses plus beaux ornements de deuil.

Le mariage QUÉBEC, 17—Hier notre confrère du Canada, M. Charles Robillard a épousé à la chapelle St-Louis, Héroline, fille de Charles Bergevin, fille de M. Charles Bergevin, de cette ville. L'heureux couple est parti pour voyage.

Accuse d'intimidation Lowell, 17—Il y a quelques semaines, un certain M. G. G. de Cambridge, fils de M. G. G. de Cambridge, a été mis en prison pour avoir étranglé son enfant.

Le lendemain, elle était disparue. Depuis lors la police est à sa recherche et a demandé le chef de police de Rockland de venir à relancer en cette ville, où on la disait réfugiée. Se faisant accompagner des détectives Hayes et Laddame et de l'officier Guverik, il la retrouva en ville.

Elle demeurait dans une maison de la rue Moody. Elle a été immédiatement arrêtée et reconduite à Rockland où elle subira son procès.

Suicide d'un enfant de treize ans New-York, 17—Willie Atken, un enfant de treize ans demeurant avec ses parents dans Lambert street à Trenton (New-Jersey), s'est donné la mort en se pendant avec sa cravate dans sa chambre à coucher.

Les parents de Willie prétendent qu'il s'est tué accidentellement en jouant au pendu.

Le sport OTTAWA, 17—Jeudi prochain le Club de cette ville va jouer contre le club Canadien à Montréal pour la médaille offerte par la succursale.

Vendredi le club d'Ottawa luttera contre les Caledonians pour la coupe offerte par les sports de Québec, et le club Canadien, samedi au rond Rideau pour la coupe offerte par le gouverneur général.

Accident fatal PARIS, 17—Une dépêche d'Alger annonce que trois arabes ont été tués par l'effondrement d'une grue à Kouba, dans laquelle ils s'étaient réfugiés pour y passer la nuit.

Les billets de loterie ST-LOUIS, Mo., 17—Samuel T. Wilson a été condamné à être pendu le 18 mars prochain pour avoir tué sa femme qui refusait de lui donner un billet de loterie qui gagnait \$5,000.

L'amour du mariage D'ES MOINES, Ia, 17—Ferdinand Fontenelle, un jeune Français, a tué ses deux frères, dans une annonce dans un journal, demandant une fille en mariage. N'ayant reçu aucune réponse, il s'est flambé la cervelle.

Les musiciens achètent l'orgue Eolien parce que la musique produite par cet instrument est arrangée de telle sorte que les partitions complètes d'orchestre, de la musique classique et de la musique d'opéra la plus difficile est, en conséquence, plus parfaite que celle de tout autre instrument.

Le grand chef d'orchestre, Arnton Seidl, de New-York, a un Eolien pour son usage personnel. On peut se procurer ces instruments à la maison L. E. N. Pratte, 10675 rue Notre-Dame, Montréal.

Division Saint-Marie Ouverture des nouveaux comités de M. Joseph Béland ce soir, coin des rues Panet et Ontario.

Les électeurs sont invités à s'y rendre. M. Béland et plusieurs orateurs ouvriers adresseront la parole.

Seulement \$25.95 Pour un joli set de chambre en noyer noir avec dessus en marbre et chaise F. Lapointe, c'est le plus grand magasin de meubles de Montréal, 1551 rue Ste Catherine, 24-30

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

Arrestation.—Tous les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi. Les atteintes d'épilepsie sont punies par la loi.

ANNONCE DE

John Murphy & Cie

VENTE DE FEVRIER

TRES SATISFAISANTES

Les ventes de Février sont des plus satisfaisantes et ont dépassé par le fait que nous avons décidé de faire place à l'importation du printemps afin d'attirer notre attention sur les nouveautés de la saison.

Les ventes de Février sont des plus satisfaisantes et ont dépassé par le fait que nous avons décidé de faire place à l'importation du printemps afin d'attirer notre attention sur les nouveautés de la saison.

Les ventes de Février sont des plus satisfaisantes et ont dépassé par le fait que nous avons décidé de faire place à l'importation du printemps afin d'attirer notre attention sur les nouveautés de la saison.

Les ventes de Février sont des plus satisfaisantes et ont dépassé par le fait que nous avons décidé de faire place à l'importation du printemps afin d'attirer notre attention sur les nouveautés de la saison.

Les ventes de Février sont des plus satisfaisantes et ont dépassé par le fait que nous avons décidé de faire place à l'importation du printemps afin d'attirer notre attention sur les nouveautés de la saison.

Les ventes de Février sont des plus satisfaisantes et ont dépassé par le fait que nous avons décidé de faire place à l'importation du printemps afin d'attirer notre attention sur les nouveautés de la saison.

Les ventes de Février sont des plus satisfaisantes et ont dépassé par le fait que nous avons décidé de faire place à l'importation du printemps afin d'attirer notre attention sur les nouveautés de la saison.

Les ventes de Février sont des plus satisfaisantes et ont dépassé par le fait que nous avons décidé de faire place à l'importation du printemps afin d'attirer notre attention sur les nouveautés de la saison.

Les ventes de Février sont des plus satisfais